



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO – 206

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 117, RELATIF AU
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

SUITE À LA PUBLICATION D'UN AVIS DANS LA GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC, PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, LE 30 JUILLET 2016, LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST DONC PAR LA PRÉSENTE ENTRÉ EN VIGUEUR

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE AU BUREAU MUNICIPAL SITUÉ AU 502 RUE SAINT-LAURENT À SAINT-SIMÉON, PENDANT LES HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON
CE VINGT-TROISIÈME (23^e) JOUR DU MOIS D'AOÛT 2016

Gerald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier